Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 février 2026

Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu- THILL Noémie

Absents ayant donné procurations :

Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine – NAYEL Christian –-LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026-10/02-15

Achat de matériels de téléphonie Et Abonnements mensuels des communications téléphoniques

avec la société TY CLOUD

En parallèle de l'installation de la fibre noire au sein des infrastructures de la commune, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement du matériel de téléphonie actuellement en place dans les services, de revoir la portabilité des numéros téléphoniques et de revoir les abonnements mensuels des communications téléphoniques

La proposition de la société TY CLOUD, située 6 place Albert Einstein- 56 000 Vannes- apparait la mieux disante.
Elle propose le remplacement des postes standards et postes simples et un abonnement mensuel pour l'ensemble des postes :

- Pour la prestation « matériel » : 1 poste standard, 1 poste standard avec un module d'extension, 7 postes standard, 11 postes simples, 5 postes sans fil, 4 postes avec 1 base et 1 combiné sans fil, pour un montant de 2 288,75 euros HT soit 2 746,50 euros TTC.
- Pour la prestation « Portabilité des numéros téléphoniques » : pour 14 numéros, et le paramétrage de 28 téléphones, montant HT de 2 729,16 euros soit 3 274,99 euros TTC
- Pour la prestation « abonnement » : montant mensuel estimé pour les abonnements de 15 lignes : 97,58 euros HT soit 117,09 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la société TY CLOUD, sise 6 place Albert Einstein à Vannes, pour Le remplacement du matériel de téléphonie dans différents sites, à savoir la mairie, les 2 restaurants scolaires, l'école les lutins, la médiathèque et la maison de l'enfance, pour la portabilité des numéros téléphoniques et les abonnements mensuels.

Article 2 : de valider le montant total proposé en investissement pour la fourniture de postes téléphoniques et la portabilité à hauteur de 5 017,91 euros HT soit 6 021,49 euros TTC

Article 3 : de valider Le montant total proposé en abonnement mensuel pour l'ensemble des sites à hauteur de 97,58 euros HT soit 117,09 euros TTC

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_15-DE

Article 4 : de prévoir les crédits au budget primitif 2026

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026

Le Maire,
Claude JARNO

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.